

Les nouvelles dispositions sur les Sarl publiées

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Vot re q u o t i d i e n n a t i o n a l

Onzième année - N° 3786 - Jeudi 4 février 2016 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou/ Hamel Abdelghani préside une cérémonie

Remise de décisions de logements aux fonctionnaires de police

Page 2

Le chargé du plan anti-cancer se félicite des résultats

«Les objectifs tracés en partie atteints»

Page 4

«Takachouf» pour sauver notre culture

Par Nadjib Stambouli

Jamais autant que ces dernières années le secteur de la culture n'a été autant dépensier et n'a englouti autant de sommes colossales, et jamais la culture n'a été aussi pauvre, rachitique, vide de contenu et de talent en matière de production. La conclusion semble tomber d'elle-même et couler de source : la quantité et la qualité d'œuvres artistiques et intellectuelles sont inversement proportionnelles aux sommes déboursées. Cela semble paradoxal, mais le triste constat est indéniable. Le budget de la culture, notamment celui faramineux donné, sans rien demander en retour, à Telle et Telle ville de ceci ou cela, a induit des réflexes d'assistanat chez les rares artistes encore en activité. Ce sont des manifestations qui n'ont eu pour mérite, notamment pour Constantine, que de mettre à nu l'incompétence des autorités à respecter les programmes et délais de réalisation des infrastructures. Les autorités concernées sont celles locales qui n'ont pas su dire non, au préalable, à des plans irréalisables en si peu de temps, et celles nationales qui ont vu plus grandiose que leur propre vision, et surtout la vision du raisonnable. La boucle est bouclée lorsqu'on ajoute à cette gabegie manifeste, le gaspillage et la dilapidation (qui ne dit pas son nom, bien sûr) des deniers publics déversés à grands flots stériles dans les festivals.

Suite en page 3

Projet de révision constitutionnelle

L'opposition parlementaire divisée



Ph > D. R.

L'opposition parlementaire n'a pas encore tranché dans sa totalité sur la position à adopter le jour du vote du projet de révision constitutionnelle. Si le FFS et Ennahda ont opté pour le boycott, le Parti des travailleurs n'a pas encore dit son dernier mot et ses députés ont participé hier aux travaux de la commission mixte regroupant les deux chambres du Parlement. Lire page 3

Office d'assainissement

Possibilité de produire de l'électricité à partir des eaux usées dès 2018

Page 4

Conseil national des arts et des lettres/Relations de travail

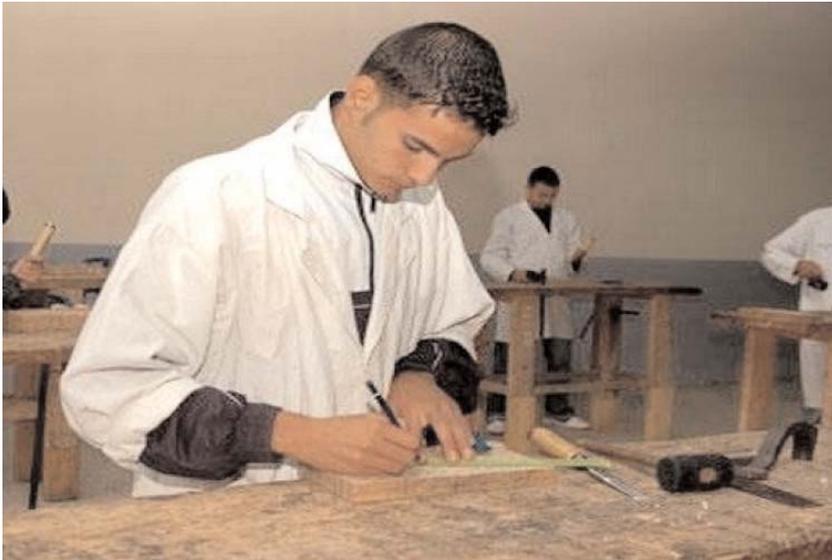
Le décret exécutif pour les artistes bientôt promulgué

Page 13

Selon le ministre de la Formation professionnelle

La réorientation de l'économie dépend des nouveaux métiers

■ Parmi les priorités du secteur de la Formation professionnelle, se trouve l'adaptation des spécialités selon les besoins économiques, et le marché de l'emploi, a déclaré hier le ministre du secteur, Mohamed Mebarki, sur les ondes de la Radio nationale.



Par Meriem Benchaouia

Selon lui la vocation de son département n'est pas de résorber le chômage mais de répondre, au plus près, aux besoins exprimés par les divers créneaux de l'économie. «Notre mission est de faciliter l'employabilité des jeunes non formés en leur apprenant un métier», a-t-il dit. Le premier responsable du secteur estime également que l'évolution de ce mode de formation suivra le développement économique de notre pays, à l'instar des autres pays ayant réussi à développer leur système de formation professionnelle. De

plus il existe un important potentiel dans le secteur économique pour le placement des apprentis. Il s'agit à travers des objectifs fixés dans la stratégie du gouvernement d'identifier de nouvelles mesures visant à accroître le système d'orientation et d'inscription dans l'apprentissage. M. Mebarki a mis l'accent, à cet égard, sur la nécessité de corriger certaines imperfections enregistrées dans ces domaines et d'œuvrer à hisser le niveau de qualification du personnel d'encadrement des entreprises, à travers l'introduction de nouvelles techniques de formation et d'enseignement et l'intégration, à plus grande échelle, des technologies dans les

programmes dispensés dans les structures du secteur. «Le rôle du secteur de la formation ne doit plus être limité à la formation et l'octroi de diplôme, mais doit englober également le perfectionnement de l'encadrement des entreprises économiques et la diversification des offres de formation, de manière à accompagner la dynamique économique actuelle et à répondre aux attentes des opérateurs», a souligné M. Mebarki, rappelant, dans ce sens, les directives du gouvernement en matière de formation qualifiante et d'ouverture sur l'expertise des entreprises étrangères exerçant en Algérie en matière de formation et d'ensei-



Mohamed Mebarki, ministre de la Formation professionnelle

gnement. En relation avec la réorientation de l'économie, il a signalé que les efforts tendaient, aujourd'hui, à adapter la formation aux nouveaux besoins exprimés par celle-ci, notamment dans ses branches industrielles, touristiques et agricoles. L'invité a annoncé, par ailleurs, qu'en plus des cycles de formation dispensés dans les 1 200 établissements répartis à travers le pays, un plus large intérêt était accordé à la formation par l'apprentissage au sein des entreprises et au niveau des artisans. Il s'agit, a-t-il dit, d'un mode de formation particulièrement privilégiée dans les pays les plus avancés, auxquels son ministère accorde une

place privilégiée, d'autant, a-t-il précisait, qu'en plus de n'exiger aucune infrastructure particulière, il suscitait l'adhésion des agents économiques. Grâce à un partenariat avec les entreprises, ajoute M. Mebarki, les jeunes formés par elles trouvent beaucoup plus facilement un emploi, «parfois même avant d'avoir terminé leur formation». Selon M. Mebarki, 142 conventions de partenariat ont été signées, depuis 2009, par le ministère de la Formation, aboutissant à la formation de 2 300 stagiaires, dont 1 900 stagiaires au sein d'entreprises du secteur économique public.

M. B.

Tizi Ouzou/ Hamel Abdelghani préside une cérémonie

Remise de décisions de logements aux fonctionnaires de police

Quelque 1 600 policiers ont bénéficié de décisions de cession de logements de fonction dans une trentaine de wilayas sur les 2 600 unités concernées par cette mesure, a indiqué hier à Tizi Ouzou le commissaire-divisionnaire Boubekeur Bouhmid, responsable du service de la santé, de l'action sociale et des sports à la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Intervenant à l'ouverture de la cérémonie de remise des mêmes décisions et de bons de versement de l'apport aux logements de l'AADL au profit des fonctionnaires de police en exercice et à la retraite des sûretés des wilayas de Tizi Ouzou, Bouira et Boumerdès, le même responsable a précisé que rien que pour le programme AADL affecté par le ministère de l'Habitat aux fonctionnaires de la police quelque 22 404 logements ont été déga-

gés. S'agissant de la formule de logement social participatif (LSP), Boubekeur Bouhmid a indiqué que 7 400 du programme de 10 600 ont été déjà livrés à ce jour à travers l'ensemble du territoire national. Au titre d'aide de la caisse des



œuvres sociales de la DGSN octroyée aux fonctionnaires de police pour acquérir des

logements sous différentes formules, il a précisé qu'une enveloppe de pas moins

de 425 milliards de centimes a été consacrée avec la révision de cette aide à la hausse pour atteindre 250 000 dinars par logement alors qu'elle n'était que de 100 000 dinars.

L'accompagnement des fonctionnaires pour l'acquisition des logements s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions socio-professionnelles visant à un meilleur rendement dans l'exercice de leurs missions.

Pour les wilayas de Tizi Ouzou, de Boumerdès et Bouira quelque 440 policiers ont bénéficié des décisions de cession de logements de fonction et de bons de versement pour le programme AADL. Elles ont été remises en présence du directeur général de la Sûreté nationale Hamel Abdelghani qui s'est longuement entretenu avec les bénéficiaires.

Alors que juste après la cérémonie, il a présidé une réunion avec les cadres des trois sûretés de wilaya à huis clos où il était question aussi pour le DGSN de prendre connaissance des préoccupations professionnelles des fonctionnaires de police.

Hamid M.

Projet de révision constitutionnelle

L'opposition parlementaire divisée

■ L'opposition parlementaire n'a pas encore tranché dans sa totalité sur la position à adopter le jour du vote du projet de révision constitutionnelle. Si le FFS et Ennahda ont opté pour le boycott, le Parti des travailleurs n'a pas encore dit son dernier mot et ses députés ont participé hier aux travaux de la commission mixte regroupant les deux chambres du Parlement.



Par Nacera Chennafi

Maintenant que la date du vote du projet portant révision du texte fondamental de la République a été arrêtée pour le 7 février prochain, l'opposition parlementaire n'a pas encore tranché dans sa totalité sur la position à adopter. Les députés du Parti des travailleurs, siégeant au niveau de la commission des affaires juridiques de l'APN, ont participé hier aux travaux de la commission mixte regroupant les représentants des deux chambres du Parlement. Celle-ci recevra aujourd'hui le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui présentera le projet de révision de la Constitution. Cependant, pour ce qui est de la séance de vote du texte fondamental de la République programmée pour dimanche prochain, le Parti des travailleurs a décidé de temporiser jusqu'à la réunion de son bureau politique prévu pour vendredi prochain.

Selon les premiers échos, le

Parti des travailleurs préfère mener une opposition «positive», c'est-à-dire probablement assister à la séance de vote du projet portant révision du texte fondamental de la République et dire non et pourquoi pas brandir des pancartes de dénonciation. Mais il est clair que l'opposition parlementaire ne pourra pas refaire au Club des pins le scénario vécu à l'Assemblée populaire nationale le jour d'adoption de la loi de finances 2016. Des images qui ont fait le tour des chaînes de télévision, la presse écrite et les réseaux sociaux, montrant des actes de violence verbale et physique. Le Front de la justice et du développement (FJD - El-Adala), qui a rejeté le projet de révision de la Constitution à travers son président Abdellah Djballah, n'a pas encore rendu sa décision finale concernant l'attitude à suivre lors de la séance de vote du texte en question. La décision sera connue ce vendredi. Lors de la clôture de la session parlementaire, ses députés ont brandi une pancarte

sur laquelle était écrit : «Une Constitution consensuelle» ; «Une Constitution d'État» ; «Une Constitution d'un peuple» et «Une Constitution qui ne change pas avec le changement des hommes». D'autres partis de l'opposition ont opté pour le boycott de la séance de vote du projet de révision de la Constitution. Le FFS est la première formation politique, représentée par une trentaine de députés à la chambre basse du Parlement et deux sénateurs au Conseil de la nation, à avoir annoncé le boycott.

C'est à travers un communiqué signé par le premier secrétaire national, Mohamed Nebbou, que le FFS a annoncé son boycott justifié notamment par le fait que : «*Tout projet constitutionnel doit refléter le plus large consensus possible, sinon il est voué à l'échec*». Le FFS considère que «*le projet soumis à l'adoption ne sert pas l'intérêt du peuple algérien et représente une menace pour la stabilité du pays et sa cohésion*».

Le mouvement Ennahda a aussi opté pour le boycott, une attitude qu'il justifie, dans un communiqué ayant sanctionné les travaux du bureau national du parti, par le fait que le projet «*a déçu les espoirs du mouvement, de la classe politique et des Algériens en général, en ce sens qu'il n'apporte pas de réponse aux principales revendications exprimées*». Le mouvement qui fait partie du groupe parlementaire de l'Alliance verte a instruit ses députés de boycotter la séance de vote. Pour l'AAV, en tant que groupe réunissant Ennahda, le MSP et El-Islah, un communiqué commun sera rendu public vendredi. Mais il n'est pas écarté que l'AAV opte pour le boycott.

Il faut savoir que sur les 606 parlementaires que comptent les deux chambres, l'opposition ne compte que 101 voix. Le quorum exigé pour l'adoption est de 455 voix, ce qui correspond aux trois quarts de la totalité assurée par FLN, le RND, le MPA et le TAJ.

N. C.

Sellal présente le texte aujourd'hui devant la Commission parlementaire

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, présentera aujourd'hui le projet de révision constitutionnelle devant les membres de la Commission parlementaire conjointe, a annoncé le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, en sa qualité de président du Parlement.

M. Bensalah, qui a présidé la cérémonie de l'installation de la Commission conjointe, a expliqué dans une allocution que «*le Premier ministre présentera le texte de projet de révision constitutionnelle, répondra aux préoccupations des parlementaires et débatera avec eux des amendements proposés*».

Pour leur part, «*les chefs des groupes parlementaires auront l'occasion d'intervenir lors de la séance plénière du Parlement consacrée au vote du projet de révision constitutionnelle, pendant dix minutes, et ce, dans le cadre de l'élargissement du cercle de la pratique parlementaire*», a-t-il ajouté.

Expliquant la procédure mise en œuvre, le président du Conseil de la nation a noté que le texte sera soumis au vote dans sa globalité et ne peut être «*débatu*». M. Bensalah a saisi l'occasion pour apporter des éclaircissements concernant ce qu'il a appelé une «*confusion*», par rapport à la procédure adoptée par le Parlement, précisant que celle-ci est la même que lors des précédentes sessions. «*La seule différence cette fois-ci est qu'habituellement les réunions de concertation (entre les bureaux des deux chambres) se tiennent avant la tenue de la session*», a-t-il dit, rappelant que le décret présidentiel a convoqué le Parlement pour le 3 février.

«*La seule différence est que lesdites réunions de préparation, pour la présente révision constitutionnelle, ont eu lieu durant la session ouverte jusqu'à épuisement de l'ordre du jour*», a-t-il précisé. Le président du

Parlement a qualifié le travail de la commission installée de «*très important*», dans la mesure où il permettra la concrétisation d'un «*projet historique*» pour l'avenir du pays, à travers l'adoption d'une nouvelle Constitution qui ouvre une «*perspective prometteuse*» pour le pays.

Il a indiqué que la séance plénière consacrée au projet de révision constitutionnelle aura pour ordre du jour l'adoption du règlement intérieur de la session, l'intervention du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, pour la présentation du texte, l'intervention des chefs des groupes parlementaires et la lecture du rapport préliminaire de la Commission conjointe.

Il est prévu que la session observe une pause afin de permettre aux membres de la Commission parlementaire conjointe d'élaborer leur rapport définitif pour soumettre le texte par la suite au vote.

K. L./APS

EDITO

«Takachouf» pour sauver notre culture

suite de la page Une

Ainsi l'Algérie est très certainement détentrice du record bizarre de compter le plus grand nombre de festivals au mètre carré. En principe, l'esprit d'un festival est d'être le révélateur des œuvres créées dans l'année, leur catalyseur, et la consécration de la production dans tel volet artistique. Et les invités étrangers ne seraient que la cerise sur le gâteau, et non pas l'inverse, comme c'est ancré dans les mœurs d'ici. Les invités étrangers, notamment des vedettes arabes, par on ne sait quel miracle animé par des courtisans obséquieux autochtones, sont devenus la raison même de ces festivals. Lors de ces messes d'apparat, on ne se suffit pas de les prendre en charge dans des palaces qu'ils ne voient même pas en rêve dans leur pays, mais on les comble de prix, de médailles et de cadeaux. Aux frais du contribuable, auquel par ailleurs on double presque le prix de l'essence. Ces festivals sont aussi de véritables gouffres financiers, budgétaires et sans une once de rentabilité culturelle, encore moins financière, parce qu'ils sont gérés à l'année pour une semaine ou dix jours d'activité réelle, par une équipe cha peau-tée par un «président», tous grassement rémunérés à se tourner les pouces le reste de l'année. Ceci est d'autant plus révoltant que les sommes déboursées dans ces festivals et dans les autres grandes manifestations, ainsi que dans les conseils de pacotille et les directions de la culture de wilaya, ces coquilles vides, que ce parasitisme a semé dans le cœur des artistes la terrible mentalité d'assisté. A la veille de ces grandes manifestations, tout le monde, à commencer par les moins talentueux, se met à produire, étant pratiquement sûr que son produit sera accepté. C'est la course non pas à l'inspiration et à l'œuvre qui fera date, mais au tiroir-casse ou à l'affiche de tel festival à l'étranger. A ce propos, il est même constaté un phénomène de mode, avec ce fait nouveau de l'usage de l'arabe classique au théâtre, à l'inverse des choix passés de nos plus grands dramaturges et ce, juste pour être compris par les jurys des festivals arabes, donc programmé dans ces souks ôkadh ! Dans ce cloaque, heureusement, des artistes peintres, photographes et quelques hommes de lettres sauvent la mise, et ce n'est pas un hasard si ces volets des arts élaborés n'exigent aucun financement et ne sont pas mus par l'appât du gain. C'est depuis peu l'ère de l'austérité. «Takachouf» devrait commencer par le secteur de la culture. Pour le plus grand bien de la culture et des artistes algériens...

N. S.

Le chargé du plan anti-cancer se félicite des résultats

«Les objectifs tracés en partie atteints»

■ Les objectifs du Plan national anti-cancer 2015-2019 qui s'articule autour de «8 axes stratégiques et prioritaires» et qui vise à satisfaire les malades et leurs familles, ont été atteints en partie dès la première année de son lancement, affirme P^r Messaoud Zitouni, chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation de ce plan.

Lancé et mis en œuvre depuis le début de l'année 2015, ce plan qui n'est pas concerné par la politique de rationalisation des dépenses adoptée par le gouvernement suite au recul des cours de pétrole, a donné les résultats attendus. En effet, P^r Messaoud Zitouni, chargé de la coordination, du suivi et de l'évaluation du Plan national anti-cancer 2015-2019, a indiqué hier, veille de la célébration de la Journée mondiale contre le cancer le 4 février qu'«une partie des objectifs du Plan anti-cancer initié par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et qui repose sur 8 axes stratégiques, a été atteinte en une année grâce aux efforts des équipes médicales qui s'emploient à sa mise en œuvre», soulignant que l'étape actuelle était cruciale pour son succès. Évaluant la première étape du plan, le spécialiste a fait état d'un certain nombre de réalisations, notamment en matière de lutte contre les facteurs de risque des maladies non transmissibles telles que le cancer, citant le Plan national de lutte contre le tabagisme. Il a également évoqué l'installation d'une commission sur le dépistage de tous les cancers, notamment le cancer du sein qui est le plus fréquent chez la femme avec près de 12 000 nouveaux cas chaque année. Le P^r Zitouni a rappelé le lancement de la formation des médecins généralistes eu égard à leur rôle majeur dans la prise en charge médicale de proximité, déplorant le déficit enregistré en la matière, notamment pour le diagnostic du cancer, ce qui réduit les chances de guérison, a-t-il dit. Pour y remédier, le plan a mis en place un réseau médical prévoyant une hiérarchisation pyramidale à partir du médecin généraliste jusqu'aux CHU et autres Centres anti-cancer en passant par le spécialiste, a-t-il fait savoir, affirmant que ce type de prise en charge de proximité était la meilleure méthode de soins connue dans le monde. Précisant que la prochaine étape sera celle de l'évaluation, le P^r

Zitouni a insisté sur la nécessité d'une méthode de travail logique et coordonnée en fonction des objectifs fixés. Il importe d'évaluer les succès réalisés et de tirer des enseignements des échecs pour corriger ce qu'il y a lieu de corriger et améliorer la situation. Le P^r Zitouni a relevé par ailleurs «la difficulté de la tâche quant à la réduction de l'incidence du cancer», d'autant plus que les maladies cancéreuses sont liées à l'âge et au développement économique et technologique, citant les efforts vains des pays développés dans ce sens à l'exception des pays scandinaves, notamment la Suède et la Norvège, qui sont parvenus à stabiliser la prévalence grâce à un système de santé basé sur la prévention. Il a rappelé que l'Algérie qui est venue à bout «des maladies infectieuses» dévastatrices qui ont sévi au lendemain de l'indépendance, grâce aux campagnes de vaccination, subit aujourd'hui le poids d'autres maladies non transmissibles dont le cancer qui reste un phénomène social incurable contre lequel il n'existe jusqu'à présent ni vaccin ni traitement miracle. Pour le P^r Zitouni, la lutte contre le cancer «nécessite beaucoup de temps et un travail de prévention sur le long terme». Le Plan national anti-cancer a mobilisé plusieurs compétences nationales en la matière qui ont travaillé sans relâche durant deux ans pour que ce projet se concrétise. Le plan s'articule autour de la prévention, le diagnostic précoce, la formation et les aspects financiers. Le P^r Zitouni a enfin rappelé que le plan était le fruit d'une série de mesures dont l'adoption des axes stratégiques de ce document par le Conseil des ministres en mai 2015 et la mobilisation des fonds nécessaires estimés à 180 milliards de DA. Parmi ces mesures aussi, l'installation par le Premier ministre Abdelmalek

P^r Messaoud Zitouni

Sellal du Comité national de suivi et d'évaluation, présidé par le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf.

Six mille femmes des régions éloignées ciblées en 2016 par l'opération de dépistage précoce du cancer du sein

La présidente de l'association «El-Amel» d'aide aux cancéreux, M^{me} Hamida Kettab, a annoncé que six mille femmes habitant dans des régions éloignées à travers 12 wilayas seront ciblées en 2016 par l'opération de dépistage précoce du cancer du sein. Dans le cadre de la caravane de dépistage précoce du cancer du sein chez les femmes âgées de 40 ans et plus, l'association El-Amel est parvenue à cibler, en 2015, un nombre important de femmes dans les wilayas de Jijel et Biskra et compte toucher

6 000 femmes en 2016 à travers 12 wilayas, a indiqué M^{me} Kettab dans une déclaration à l'APS à la veille de la célébration de la Journée mondiale contre le cancer qui coïncide avec le 4 février de chaque année.

L'association a voulu toucher les régions éloignées et offrir un service gratuit à leurs populations, a-t-elle ajouté, précisant qu'une étude nationale sur le cancer du sein serait lancée en Algérie en 2017 après l'évaluation de l'opération de dépistage précoce en octobre 2016.

L'opération s'inscrit dans le cadre du Plan national de lutte contre le cancer 2015-2019 initié par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a-t-elle ajouté, précisant que depuis le lancement de cette opération-pilote qui avait touché 3 000 femmes à Biskra, 39 cas s'étaient avérés positifs. Revenant sur le dépistage précoce en milieu professionnel, M^{me} Kettab a assuré que plus de

1 000 des 2 100 femmes travaillant à Algérie Télécom avaient été ciblées par cette opération. 15 cas d'atteinte de cancer du sein, au premier stade, ont été enregistrés, a-t-elle ajouté. L'opération devrait être reconduite et élargie au reste des entreprises nationales après la signature d'une convention avec l'UGTA. Par ailleurs, M^{me} Kettab a mis en avant les efforts et campagnes de sensibilisation menés par les médias nationaux en matière de lutte contre le cancer, notamment le cancer du sein, qui ont permis de casser les tabous. Avant sa dotation de la clinique mobile de dépistage précoce du cancer du sein Mammobile et après la formation d'une équipe médicale pluridisciplinaire par le Centre Pierre et Marie-Curie (CPMC), l'association avait mené des campagnes de sensibilisation en sillonnant différentes régions du pays.

T. K./APS

Office d'assainissement Possibilité de produire

de l'électricité à partir des eaux usées dès 2018

L'Algérie pourra produire, dans deux ou trois ans, de l'électricité et du biogaz à partir des déchets issus du traitement des eaux usées, a indiqué à l'APS le directeur de l'Office national d'assainissement (ONA) pour la zone de Tizi-Ouzou, Farid Ladjel.

«Les boues générées par le traitement des eaux usées dans certaines stations d'épuration contiennent du méthane qui est un biogaz à partir duquel nous pouvons produire de la chaleur et de l'électricité. Nous avons entrepris les premières démarches dans ce sens pour commencer à produire ces énergies selon cette méthode dans deux à trois ans», a expliqué M. Ladjel, rencontré au 12^e Salon international des équipements, des technologies, des services de l'eau et de l'environnement «Sisee-Pollutec 2016», qui se tient du 1^{er} au 4 février aux Palais des expositions (Pins maritimes).

Dans un premier temps, les énergies produites selon ce procédé seront exploitées pour faire fonctionner les stations d'épuration elles-mêmes avant d'être fournies aux petites localités voisines au bout de trois années.

Une étude menée dans le cadre du programme relatif à la gestion de l'eau «Eau II», lancée en 2012 en partenariat avec l'Union européenne, a déjà permis d'identifier les stations d'épuration susceptibles de générer de l'énergie dans le cadre du processus de valorisation des boues issues du traitement des eaux usées.

Il s'agit des stations de Baraki (Alger), Annaba, El Karma (Oran), Batna, Djelfa, Sétif et Bordj Bou-Arréridj.

«Au niveau des stations d'Alger et de Batna, nous avons déjà installé des digesteurs qui sont des machines permettant de générer des biogaz à partir des boues récu-

pérées. Nous faisons le nécessaire pour accélérer la cadence au niveau des autres stations», explique M. Ladjel.

Les boues produites au niveau des stations d'épuration peuvent également être utilisées dans le secteur agricole du fait qu'elle constituent d'excellents fertilisants.

«Nous avons déjà commencé à fournir aux agriculteurs de la région de Tizi-ouzu des engrais générés par la valorisation des boues et nous souhaitons élargir cette expérience à d'autres régions du pays», poursuit-il.

A rappeler que l'ONA a récemment engagé une procédure auprès de l'Institut national de normalisation (Inor) en vue de mettre en place un cadre réglementaire pour le recyclage des boues dans le secteur agricole.

Slim Yah

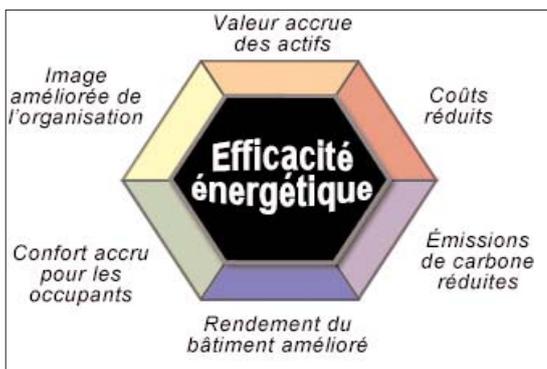
Tizi Ouzou Chute mortelle d'un homme du haut d'une construction

UN HOMME a fait, avant-hier, une chute mortelle depuis le haut du 3^e étage d'une construction à Ouacifs (35 km au Sud de la wilaya de Tizi Ouzou) avons nous appris, hier, auprès de la protection civile. Selon les indications fournies par notre source, la victime O.Mohamed a été secouru vers 18h40 avant son transfert vers la polyclinique des Ouacifs où son décès a été constaté. **Hamid M.**

Efficacité énergétique dans le bâtiment

Le ministère de l'Énergie appelle les industriels à investir

« J'appelle les investisseurs algériens à investir dans les équipements à efficacité énergétique car si nous continuons à importer ce genre d'équipements, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés », a affirmé le sous-directeur chargé de la promotion des énergies nouvelles au ministère de l'Énergie.



Par Yanis G.

Un appel a été lancé par le ministère de l'Énergie aux industriels nationaux d'investir dans la fabrication des équipements à efficacité énergétique destinés au secteur du bâtiment, qui reste un créneau quasiment inexistant. « J'appelle les investisseurs algériens à investir dans les équipements à efficacité énergétique car si nous continuons à importer ce genre

d'équipements, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés », a affirmé le sous-directeur chargé de la promotion des énergies nouvelles au ministère de l'Énergie, Menadi Rachedi, lors d'un séminaire organisé à Alger par l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (Aprue). Selon lui, le programme national d'efficacité énergétique, lancé il y a une année, implique la création d'un nouveau marché à saisir par

les industriels. A titre d'illustration, ce programme prévoit de mettre en place des dispositifs d'isolation thermique pour 100 000 logements annuellement jusqu'en 2030. Il projette aussi de remplacer les lampes à incandescence par les lampes économiques d'ici à 2020, ce qui représente 50 millions de lampes économiques à produire en quatre ans. Pour atteindre l'objectif de l'efficacité énergétique dans différents secteurs, l'Etat algérien dépensera, en quinze ans, 10 milliards de dollars, a-t-il fait savoir. A ce propos, le directeur général de l'Aprue, Mohamed Salah Bouzeriba, a assuré de l'engagement de son organisme à accompagner les entreprises, intéressées par cette filière industrielle, dans la réalisation de leurs investissements. Selon lui, l'Aprue est disposée non seulement à jouer le rôle de « trait d'union » entre les opérateurs économiques et le ministère de l'Industrie et des Mines mais aussi à encadrer les entreprises et à leur réaliser des études pour leur permettre d'optimiser leurs investissements.

Présent à cette rencontre, le responsable de l'action internationale de l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), François Greau, a fait part de la volonté de cette agence d'accompagner l'Algérie dans la réalisation de ses objectifs d'efficacité énergétique. Les pays en voie de développement, a-t-il affirmé, ont la possibilité de réduire jusqu'à 30% de leur consommation énergétique en adoptant un certain nombre de bonnes pratiques. En marge de cette rencontre, M. Bouzeriba a indiqué que l'Aprue effectuait actuellement des démarches auprès de certaines banques pour dégager des financements au profit des opérateurs qui souhaitent se lancer dans la production des lampes économiques ou d'isolants thermiques. « Des entreprises se sont déjà rapprochées de l'Aprue pour exprimer leur intérêt à la fabrication d'équipements à efficacité énergétique », observe-t-il, en précisant, néanmoins, qu'il reste encore du chemin à parcourir pour convaincre un si grand nombre d'entreprises à s'y

engager. « Sur les 100 000 logements à isoler annuellement, nos entreprises (qui ont le potentiel) sont en mesure de prendre en charge 10 000 chaque année, ce qui est encore peu », indique-t-il. Mais de son point de vue, le code des investissements et les facilitations accordées aux entreprises qui investissent dans le Sud et les Hauts-Plateaux pourraient accélérer les choses. Actuellement, le secteur du bâtiment absorbe 42% de la consommation globale en énergie du pays. **Y. G.**

Prix Le pétrole en baisse en Asie

LES PRIX du pétrole étaient orientés à la baisse hier, les analystes anticipant une nouvelle hausse des réserves américaines d'or noir, de nature à aggraver la situation de surabondance de l'offre. Les prix avaient repris du poil de la bête la semaine dernière, certains investisseurs espérant bien que la Russie et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) trouvent un accord pour réduire leur niveau de production. Mais les analystes tablent désormais sur de mauvaises nouvelles du département américain de l'Énergie, qui doit annoncer mercredi les chiffres hebdomadaires des réserves de brut et de produits pétroliers, ainsi que la production nationale et l'activité des raffineries. Une nouvelle hausse des réserves est attendue, ce qui est un indice d'une baisse de la demande chez le premier consommateur au monde. Dans les échanges électroniques en Asie, le baril de « light sweet crude » (WTI) pour livraison en mars céda à 18 cents à 29,70 dollars, vers 03H40 GMT. Le baril de Brent de la mer du Nord, la référence européenne du brut, pour livraison en avril, reculait quant à lui de 14 cents, à 32,58 dollars. « Les analystes tablent sur une poursuite de la baisse des cours, avec une augmentation des stocks attendue à 4 millions de barils », a déclaré à l'AFP Michael McCarthy, analyste chez CMC Markets. Depuis juin 2014, les cours ont perdu environ 70%. Lundi à la clôture, le WTI pour livraison en mars a perdu 1,74 dollar à 29,88 dollars sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril a perdu 1,52 dollar pour terminer la journée à 32,72 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE). **R.E.**

Zone industrielle de Tamazoura

Adéquation de la formation avec la dynamique d'investissement

L'adéquation de la formation professionnelle et universitaire avec la dynamique d'investissement en prévision de l'entrée en exploitation de la nouvelle zone industrielle de Tamazoura, commune située à 54 km d'Ain Témouchent, a été vivement recommandée par le wali. Hamou Ahmed Touhami a insisté, dans ce sens, sur une démarche répondant aux besoins en main-d'œuvre des projets implantés dans cette zone, à l'ouverture d'une rencontre au centre universitaire, sur le thème « Adéquation de l'outil de formation professionnelle et universitaire aux nouvelles dynamiques de développement local ». Il a mis l'accent sur l'importance de mettre sur pied, dès maintenant, des filières de formation répondant aux besoins en employés qualifiés de 71 projets implantés dans cette zone, qui sera opérationnelle dans les « tout prochains mois », a-t-il annoncé. Cette démarche qui sera généralisée aux autres zones industrielles et d'activités, porte sur la formation à la carte de jeunes qui répon-

dront, une fois leurs diplômes obtenus, aux attentes de ces investisseurs. Il s'agit de grands projets de montage de véhicules utilitaires de la Sarl algéro-turque « Emin Auto », de fabrication de ronds à béton et d'acier de la Sarl algéro-turque « Ozmert Algérie » et de sacherie biodégradable, entre autres. Le projet « Emin Auto » aura besoin, à lui seul, durant les cinq années de sa mise en marche, de 600 à 700 employés, a-t-il annoncé, invitant l'assistance composée d'étudiants, d'opérateurs et de directeurs de l'exécutif à exploiter les spécificités de la wilaya, à savoir le tourisme, l'agriculture, la pêche, le thermalisme, pour le lancement de canevas de formation au niveau des CFPA et du centre universitaire. Lors de cette rencontre, qui a abordé notamment la filière mécanique et l'économie verte, le directeur de l'industrie, Abderrahim Khaldoun, a rappelé que les pouvoirs publics ont injecté une enveloppe de 1,541 milliard DA pour la mise à niveau des entreprises publiques, à l'instar de celles

de la tannerie d'El Amria, de Transcanal ou la cimenterie de Beni Saf. L'amélioration de l'environnement de l'entreprise s'est vue allouer, pour sa part, une enveloppe de 1,5 milliard DA, a-t-il ajouté, invitant les investisseurs à faire part de leurs besoins en employés. Le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels, Mostefaoui Kouider, a indiqué, pour sa part, que son secteur procédera à l'ouverture de sections détachées à Tamazoura pour la formation de mécaniciens et électriciens auto, électrotechniciens, tôliers et autres, pour répondre aux besoins de « Emin Auto ». Le directeur de l'emploi a passé en revue, quant à lui, les différents dispositifs d'emploi susceptibles d'intéresser les opérateurs, à l'instar du contrat de travail aidé (CTA) et du contrat formation insertion (CFI), ainsi que les avantages qui en sont liés. Dès à présent, l'opérateur turc « Ozmert » a déposé une demande de 30 postes d'emploi, a-t-il fait savoir.

Souad L./ APS

LF-2016

La concrétisation des grands projets « se poursuit normalement »

La loi de finances de 2016 n'aura aucun impact sur le plan de réalisation des grands projets de développement retenus pour la wilaya de Ouargla, a affirmé à Ouargla, Brahim Benali, directeur central au ministère de Finances. Intervenant lors d'une rencontre sur la loi de finances de 2016, le directeur de la communication et des relations publiques au ministère des Finances a indiqué que les grands projets de développement, dont la ligne ferroviaire Touggourt-Ouargla, via Hassi Messaoud et le projet du tramway de Ouargla, seront concrétisés

comme prévus initialement. Selon M. Benali, cette loi continuera le financement de 550 divers projets en cours de réalisation à travers différentes régions du pays, en plus du financement de 310 autres grands nouveaux projets, traduisant la volonté de l'Etat de soutenir les nouveaux projets et d'encourager l'investissement. Réitérant la poursuite par l'Etat des efforts de soutien des couches aux faibles revenus et l'encouragement des activités de jeunes, le responsable a fait savoir qu'il est question actuellement d'aller vers l'augmentation du volume de la fiscalité ordi-

naire, sans recourir à l'introduction de nouveaux impôts, et ce, à travers l'encouragement de l'investissement susceptible d'élargir l'assiette fiscale. Initiée par la Chambre de commerce et d'industrie CCI-El-Wahat (Oasis), en coordination avec la direction générale des impôts, cette rencontre, qui a regroupé des opérateurs économiques et de jeunes investisseurs bénéficiaires des dispositifs de l'emploi, a donné lieu à une série d'exposés expliquant la nouvelle loi de finances et ses principales dispositions. **S.D.**

Constantine

Un comité pour revaloriser les biens immobiliers de la commune

■ Un comité communal chargé de la «revalorisation des biens immobiliers productifs de la commune de Constantine» sera «bientôt» mis en place, a indiqué le wali, Hocine Ouadah.

Par Salim L.

Intervenant lors d'un conseil de wilaya consacré à l'évaluation des programmes de développement des communes de Constantine et d'El Khroub, le responsable a souligné qu'«il était temps que les collectivités locales se prennent en charge en matière de financement, d'autant qu'elles disposent d'importants moyens et de biens immobiliers qu'il s'agit juste de revaloriser». Les prix des loyers actuellement pratiqués pour les locaux relevant du domaine privé de la commune de Constantine «sont inférieurs à leur vraie valeur», selon le wali qui a insisté sur la nécessité de «revoir ces prix afin

de permettre à la commune de bénéficier de ressources financières supplémentaires à mobiliser pour mener les différentes actions de développement». Il est «inconcevable» que la commune loue un local à 1 000 dinars/mois au moment où un local situé sur le même site soit loué par des privés à 50 000 dinars/mois, a illustré le chef de l'exécutif local, appelant les responsables communaux à «s'inscrire dans la vision des pouvoirs publics privilégiant le compter sur soi». La commune de Constantine dispose de 3 359 biens immobiliers productifs dont 2 224 locaux et 80 lots de terrain qui devaient générer durant l'exercice 2015, plus de 120 millions de dinars alors que



les montants recouverts n'ont pas dépassé les 60 millions de dinars, a-t-on indiqué au cours de cette réunion qui a été mise à profit par le wali pour appeler les responsables concernés à «s'inscrire dans la nouvelle dynamique nationale fondée sur l'encouragement des investissements dans tous les secteurs». La commune doit définitivement rompre

avec cette «tendance à l'assistanat», a considéré M. Ouadah, ajoutant que les collectivités locales disposent de tous les moyens humains et matériels leurs permettant de «voler de leurs propres ailes». Le wali qui a assisté à un exposé détaillé sur les programmes de développement dans les communes de Constantine et d'El

Khroub, a appelé les présidents des deux Assemblées populaires communales «d'adapter leurs programmes aux besoins prioritaires des populations, notamment en matière d'hygiène du milieu, de l'état civil et de l'environnement».

Au cours de ce conseil de wilaya consacré également à l'évaluation de l'avancement des chantiers de réalisation d'établissements scolaires, le wali a exhorté les responsables de la direction des équipements publics à renforcer le suivi et à lutter contre toutes les pratiques susceptibles d'entraver l'avancement des projets.

S. L./APS

Tissemsilt/Khemisti

Lancement des travaux d'un institut spécialisé de formation

Les travaux de réalisation d'un institut national spécialisé de formation professionnelle ont été lancés dernièrement dans la commune de Khemisti, le deuxième du genre au niveau de la wilaya de Tissemsilt, a-t-on appris du directeur du secteur. Khaled Belkharoubi a indiqué, dans un rapport sur le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, présenté au conseil de l'exécutif de wilaya, que cette structure à laquelle une enveloppe de 332 millions DA a été consacrée au titre du dernier quinquennat, sera dotée d'une capacité de 300 postes pédagogiques dont 120 en internat. Cet institut, dont la réception est prévue à la rentrée professionnelle de septembre 2017, devra assurer une formation dans des domaines

liés au bâtiment dont l'électricité et la plomberie sanctionnée par un diplôme de technicien ou de technicien supérieur. D'autre part, il a indiqué que le lancement du projet de réalisation d'un institut national spécialisé en formation en industries alimentaires au chef-lieu de wilaya accuse un retard, à cause des procédures de régularisation du terrain d'assiette. Le dossier de transfert du foncier a été déposé au niveau du ministère de l'Agriculture en juillet 2015, a-t-il fait savoir. Le secteur de la formation sera également renforcé à court terme avec la réception d'un centre de formation professionnelle (CFPA) à Bordj Emir Abdelkader d'une capacité de 300 postes pédagogiques. Le wali de Tissemsilt, Abdelhamid El Ghazi, a mis l'ac-

cent sur la nécessité de conférer un grand intérêt à l'aquaculture et à la pêche continentale eu égard aux barrages dont dispose la wilaya et les ressources halieutiques. Le chef de l'exécutif de wilaya a aussi instruit les chefs de daïras d'activer le travail des comités communaux d'apprentissage et d'installer les huit autres restants et le directeur de la formation et de l'enseignement professionnels d'effectuer une étude sur les raisons de la réticence des jeunes pour certaines filières de la formation par apprentissage, insistant sur l'organisation de campagnes d'information visant à drainer d'avantage de stagiaires cette année.

Hani A.

Illizi

Opération de délivrance du passeport biométrique à Bordj El-Haouès

L'opération de délivrance du passeport biométrique a été lancée dans la commune de Bordj El-Haouès, dans la circonscription administrative de Djanet (Illizi), a-t-on appris des responsables de cette collectivité. L'opération, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions entreprises par le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales visant l'amélioration du service public et le rapprochement de l'administration du citoyens, épargnera les longs

déplacements pour obtenir ce document de voyage et autres documents administratifs, a indiqué le président de l'Assemblée populaire communale, El-Baki Ahmed. Il est procédé également à l'établissement de la carte grise au niveau des services de la même commune, en plus de l'aménagement d'espaces pour abriter les services spécialisés, selon le même élu qui relève, cependant, un déficit dans l'encadrement des fonctionnaires, surtout que cette col-

lectivité compte un nombre important de concentrations d'habitants enclavées. Cette initiative a été bien accueillie par les citoyens de la commune qui jusque-là étaient contraints à des déplacements de pas moins de 150 km pour se faire établir leurs documents au niveau de la ville de Djanet. Pour sa part, le directeur de la réglementation et des affaires générales de la wilaya d'Illizi, Boubekour Chaïb, a indiqué que ses services œuvrent à la généralisation de l'opération à

l'ensemble des communes de la wilaya, à l'instar de la commune frontalière de Debdeb où elle est prévue la semaine prochaine. Concernant la commune de Bordj Omar Driss (700 km du chef-lieu de wilaya), ces nouvelles procédures seront lancées prochainement, après l'aménagement des services de la commune et d'un siège pour abriter les services chargés de l'établissement de ces documents, a ajouté le même responsable.

N.O./Agences

Oran

100 familles relogées dans la nouvelle cité de Gdyl

Quelque 100 familles occupant le site précaire de Cheklaoua, dans la commune de Sidi Chami (Oran), ont été relogées dans la nouvelle cité «Moudjahid Aït Ahmed», à Gdyl. Cette opération a permis à ces familles vivant dans des conditions insupportables d'occuper désormais des logements publics locatifs décentes. Le relogement, entamé aux premières heures de la matinée, s'est déroulé dans de bonnes conditions. Les autorités locales en avaient garanti tous les moyens humains et matériels. L'assiette

foncière sera récupérée pour être destinée à des projets d'intérêt public, ont expliqué les autorités locales. Depuis le début de cette année, deux importantes opérations de relogement ont été menées par les autorités de la wilaya d'Oran touchant au total 1 050 familles. La première opération, organisée le 6 janvier, a touché 550 familles occupant des habitations précaires au centre urbain de la commune de Gdyl et à Kristel, agglomération secondaire rattachée à cette collectivité. La seconde opération, lancée le 21 janvier, a

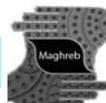
concerné 500 familles occupant le site précaire dit Hayat Regency, implanté dans la commune de Sidi Chami. Ces familles ont bénéficié de logements décentes à Gdyl, à l'est de la ville d'Oran. L'éradication de ce site précaire permettra de récupérer l'assiette foncière et de réaliser les différents réseaux (assainissement, AEP et gaz) du projet des 4 100 logements de type LPA, bloqué en raison justement de la présence de ce site précaire.

F.O./APS

Souk Ahras Le créneau du tourisme attire de plus en plus d'investisseurs

LE CRÉNEAU du tourisme attire de plus en plus d'investisseurs dans la wilaya de Souk Ahras où 13 projets relevant de ce secteur ont été validés, a-t-on appris auprès de la direction du tourisme et de l'artisanat (DTA). Ces projets qui représentent 10% du total de 48 projets validés par l'autorité concernée sont envisagés sur une superficie totale de 40 hectares et devront générer 690 emplois permanents, en plus de 300 postes de travail temporaires, a précisé la même source. Cinq parmi ces projets sont déjà lancés, a-t-on affirmé à la DTA, citant, à ce propos, l'opération d'extension de l'hôtel Oum El Kheir (100 lits) de Souk Ahras, à livrer «avant la fin du premier semestre 2016», la réalisation d'une petite auberge de 10 chambres près du complexe thermal d'Ouled Driss, d'un motel de 10 chambres à Oued Keberit, d'un hôtel-restaurant à Sedrata et d'un parc d'attractions avec hôtel de 160 lits près de l'université de Souk Ahras. Ces investissements porteront, à terme, la capacité d'hébergement de la wilaya de Souk Ahras de 142 chambres actuellement à 350 chambres, ce qui permettra, a-t-on affirmé à la DTA, d'atténuer le déficit accusé en la matière.

R.R.



Crise en Libye

La France n'interviendra pas militairement, affirme Fabius

■ Le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a indiqué à Rome que la France n'interviendra pas militairement contre l'organisation terroriste autoproclamée «Etat islamique» (EI/Daech) en Libye.

Par Hatem B.

« Il n'est absolument pas question que nous intervenions militairement en Libye », a affirmé M. Fabius. « Un petit groupe fait pression, mais ce n'est pas la position du gouvernement », a-t-il ajouté. Le chef de la diplomatie française s'est exprimé en marge d'une réunion à Rome de la coalition internationale contre Daech en Syrie et en Irak, qui rassemble des ministres des Affaires étrangères ou des représentants de 23 pays, en présence du secrétaire d'Etat américain John Kerry. « Ce qui est vrai, c'est que nous sommes préoccupés par la montée de l'EI en Libye », et c'est pourquoi « il faut pousser à la formation d'un gouvernement d'union nationale », a dit M. Fabius. « Toute autre perspective n'est pas d'actualité », a souligné le responsable français. Une fois le gouvernement formé et approuvé par le

Parlement, il sera alors en mesure de recevoir le soutien de la communauté internationale en particulier pour s'assurer qu'il puisse siéger à Tripoli, a expliqué le ministre français. Au sujet de la Syrie, M. Fabius a jugé important d'augmenter le nombre de frappes et de viser des objectifs plus stratégiques.

Alain Juppé souligne la nécessité d'accompagner le processus de paix

Le maire de Bordeaux (France), Alain Juppé, a souligné à Alger la nécessité d'accompagner le processus de paix en Libye, qui constitue la seule solution possible pour le dénouement de la crise libyenne. « C'est la seule solution possible (à la crise libyenne) », a indiqué M. Juppé en réponse à une question sur la situation qui prévalait en Libye. M. Juppé s'exprimait lors d'une conférence animée



Ph: DR

devant les étudiants de l'Institut diplomatique et des relations internationales (IDRI) en présence du ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra. Par ailleurs, le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, a indiqué mardi que la France n'interviendra pas militairement contre l'organisation terroriste

autoproclamée «Etat islamique» (EI/Daech) en Libye. « Il n'est absolument pas question que nous intervenions militairement en Libye », a affirmé M. Fabius avant d'ajouter : « Ce qui est vrai, c'est que nous sommes préoccupés par la montée de l'EI en Libye, et c'est pourquoi « il faut pousser à la formation d'un gouvernement d'union nationale », a dit M. Fabius. Il s'exprimait lors

de la 3^e réunion ministérielle du groupe restreint de la coalition internationale tenue à Rome pour évaluer ses plans pour contrer le groupe terroriste autoproclamé «Etat islamique» (EI/Daech) en Syrie et en Irak et discuter des moyens d'arrêter l'avancée de l'organisation criminelle en Libye, ont rapporté des médias.

H. B./ APS

Maroc

Les enseignants stagiaires poursuivent le boycott des cours

Les enseignants stagiaires boycottant les cours ont rejeté l'offre du gouvernement de les recruter en deux promotions en contrepartie de l'arrêt de leur mouvement de protestation.

Après des concertations qui ont duré plusieurs jours, le conseil national de la Coordination nationale des enseignants stagiaires a rejeté l'offre du gouvernement faite par le wali de la région de Rabat à la veille de la 3^e marche de protestation nationale organisée à Rabat, selon des sources de presse. Bilal Al Yosfi, membre de la Coordination a indiqué que les enseignants stagiaires avaient rejeté l'offre du gouvernement et exigeaient que leur groupe (10 000 enseignants stagiaires) ne soit pas concerné par les deux décrets relatifs à la séparation de la for-

mation du recrutement et la réduction de la bourse de moitié, soulignant que leur principale revendication était de « recruter leur groupe en une seule promotion au lieu de deux », a rapporté jeudi le journal *Akhbar Al Yaoum*.

« Nous interrompons le boycott de la formation si notre revendication est acceptée mais nous maintiendrons notre action jusqu'à ce que les deux décrets soient annulés », a déclaré au même journal Adel Al Adeli, également membre de la Coordination. 10 000 enseignants stagiaires sont actuellement inscrits dans les 41 centres régionaux des métiers d'éducation et de formation (Crmef). La Coordination a tracé un programme visant à mener à bien cette marche de protestation en vue de faire pression sur

le gouvernement pour le retrait des deux décrets ministériels, a rapporté le quotidien *«Essabah»* dans son numéro, citant un membre de la Coordination nationale des enseignants stagiaires, Mohamed Belahrach. Outre les différents mouvements locaux de protestation, trois marches nationales ont eu lieu à Rabat dont la dernière a été organisée, il y a quelques jours, à laquelle ont pris part des milliers d'enseignants stagiaires malgré le refus par le gouvernement d'autoriser une marche non « déclarée préalablement ». Le gouvernement marocain avait annoncé après examen de la question des étudiants stagiaires dans les centres régionaux de l'éducation et la formation qu'il n'autoriserait aucune marche qui ne serait pas préalablement déclarée confor-

mément à la législation en vigueur, assurant que les deux décrets régissant le secteur de l'Education ne seraient pas retirés. Les enseignants stagiaires avaient observé depuis la rentrée scolaire, en octobre dernier, plusieurs mouvements de protestation pour l'abrogation des deux décrets promulgués par la tutelle et boycottent les cours depuis cette date.

Le premier décret concerne la séparation de la formation du recrutement dans la Fonction publique. En vertu de ce dernier, les stagiaires devront passer un concours pour accéder à la Fonction publique au lieu de l'intégration directe. Le deuxième décret porte, lui, sur la réduction de la bourse du stagiaire de 2 450 dirhams/mois à 1 200 dirhams.

Kamel D./Agences

Sahara occidental

Un parti danois adhère à la campagne internationale «Référéndum maintenant»

Le député danois, Christian Juhl, du parti de l'Alliance Rouge-Verte, a annoncé l'adhésion de son parti à la campagne internationale pour organiser le référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui avant la fin 2017, «Référéndum au Sahara occidental maintenant». M. Juhl, qui recevait le représentant du Front Polisario au Danemark, Abba Malainin, a réaffirmé le soutien de son parti au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et l'indépendance ainsi qu'au respect des droits de l'homme au Sahara occidental et son opposition au pillage des ressources naturelles du terri-

toire. La réunion a porté sur les derniers développements au Sahara occidental occupé et les résultats du 14^e Congrès du Front Polisario. Auparavant, l'Association française des Amis de la République arabe sahraouie démocratique (AFA-RASD) avait adhéré à la pétition internationale appelant l'ONU à organiser le référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui avant la fin 2017. « L'AFA-RASD s'associe à la campagne internationale (Sahara occidental-Référéndum maintenant) avec une pétition qui sera remise au Conseil de sécurité

et aux sièges de l'ONU de Genève et New York en septembre 2016 », avait précisé l'association française qui regroupe plusieurs ONG et organisations soutenant le peuple sahraoui dans sa lutte contre l'occupation marocaine. La pétition, initiée par le Comité suisse de soutien au peuple sahraoui, a été lancée à l'échelle européenne, voire mondiale, demandant au Conseil de sécurité de l'ONU d'organiser, « avant la fin 2017 », le référendum d'autodétermination pour le peuple sahraoui. Les signataires demandent au Conseil de sécurité d'organiser, avant la fin de l'année 2017, le référen-

dum d'autodétermination au sein de la population sahraouie suivant les règles du Plan de paix de 1991 », soulignant que le peuple sahraoui « doit pouvoir jouir pleinement de son droit à disposer de lui-même, ainsi que l'établit la Charte des Nations unies ». La pétition avec toutes les signatures récoltées sera remise au Conseil de sécurité de l'ONU au mois de septembre 2016, avant la session de la Commission de décolonisation, aux sièges de l'ONU à Genève et à New York.

R.M.



Pourparlers sur la Syrie

La première phase « prendra sans doute plus de temps que prévu »

■ « Il semble que la première phase des préparatifs prendra beaucoup plus de temps que prévu et nous ignorons quand elle s'achèvera », a averti le chef de la délégation gouvernementale syrienne

Par Rosa F.

La phase préparatoire des négociations de Genève sur le conflit syrien « prendra sans doute plus de temps que prévu », a averti hier Bachar al-Djafari, chef de la délégation gouvernementale syrienne. « Il semble que la première phase des préparatifs prendra beaucoup plus de



temps que prévu et nous ignorons quand elle s'achèvera », a-t-il déclaré, cité par des médias.

« Nous ne savons pas qui seront nos interlocuteurs, à combien de délégations nous aurons affaire, ce que sera l'ordre du

jour ni les noms des participants et, d'après les informations de (l'émissaire de l'ONU) Staffan de Mistura, beaucoup de gens doivent encore arriver », a ajouté le diplomate. Les discussions de Genève sont censées enclen-

cher un processus politique qui conduirait à la formation d'un organe de transition dans les six mois. Mais les interprétations divergent sur cet organe, l'opposition et ses soutiens réclamant une autorité de transition sans le

président syrien Bachar al-Assad, Damas et ses alliés notamment russes envisageant un simple gouvernement élargi à l'opposition.

R. F./APS

Somalie

L'explosion à bord d'un avion de ligne due à une bombe

L'explosion qui a troué le fuselage d'un avion de ligne somalien et l'a contraint mardi à un atterrissage d'urgence à Mogadiscio a potentiellement été causée par un engin explosif à bord, selon des déclarations du pilote mercredi. L'avion, exploité par la compagnie somalienne Daallo Airlines et qui se rendait à Djibouti avec 74 passagers à bord, a atterri mardi quelques minutes après son décollage de

l'aéroport de Mogadiscio, avec un trou dans le fuselage. Deux passagers ont été légèrement blessés, selon la police. Le pilote de l'Airbus A321, Vladimir Vodopivec, un Serbe de 64 ans, a confié que, pour lui, l'explosion qui a endommagé le fuselage de l'intérieur de la cabine vers l'extérieur avait été causée par une « bombe », selon des propos rapportés par le quotidien serbe *Blic*. Des images de l'avion

endommagé montrent un trou d'environ un mètre de diamètre dans le fuselage, juste au-dessus des moteurs situés sous l'aile droite, avec des traces de suie sur l'appareil. « L'avion de passagers a effectué un atterrissage d'urgence peu après son décollage mardi. Il était endommagé d'un côté, au-dessus de l'aile droite », a confirmé hier un officier de police somalien, Mohamed Ise. La cause de l'explosion, qui

provoqué un début d'incendie, n'a pas encore été déterminé et une enquête est en cours, a-t-il précisé. L'aéroport de Mogadiscio est devenue une forteresse depuis que s'est installée juste à côté la principale base de la force de l'Union africaine en Somalie (Amisom), forte de 22 000 hommes et qui aide le fragile gouvernement somalien dans sa lutte contre les insurgés shebab, affiliés au réseau terro-

riste d'Al-Qaïda. Les shebab, chassés depuis mi-2011 de Mogadiscio, puis de leurs principaux bastions du centre et du sud de la Somalie, contrôlent toujours de larges zones rurales, d'où ils mènent des opérations de guérilla et des attentats-suicides – parfois jusque dans la capitale somalienne – contre les symboles du gouvernement ou contre l'Amisom.

R. I.

France

L'Europe juge dangereux de prolonger l'état d'urgence

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, a mis une nouvelle fois en garde la France contre une prolongation de l'état d'urgence qui constituerait selon lui un danger pour la cohésion sociale et « affaiblirait l'Etat de droit ». Nils Muiznieks s'exprimait dans une tribune publiée mercredi par le journal *Le Monde*, le jour où le Conseil des ministres français entérinait le projet de loi prolongeant au-delà du 26 février cette mesure prise après les attentats du 13 novembre. S'il est « compréhensible et justifié » que l'Etat se

donne les moyens de protéger sa population face à « une menace terroriste qui reste réelle », pérenniser l'état d'urgence « aggraverait la polarisation de la société et affaiblirait l'Etat de droit », écrit-il. « Un Etat démocratique doit s'opposer à la barbarie du terrorisme en évitant d'affaiblir l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme. Ne pas réussir à trouver cet équilibre serait une victoire pour les terroristes », dit-il. Cette prise de position reprend des critiques qu'il avait déjà exprimées lors d'une interview

administratives au détriment des autorités judiciaires a conduit à des « abus commis par les forces de police », dit Nils Muiznieks. Il évoque des interventions violentes chez des particuliers sur la foi « d'informations incorrectes » et des assignations à résidence de personnes n'ayant aucun lien

avec le terrorisme. Soulignant qu'un très grand nombre des mesures mises en œuvre dans ce cadre ont visé des personnes de confession musulmane, il y voit un risque de « stigmatisation » accrue et de « marginalisation » susceptible de mettre « en danger la cohésion sociale ». **May T.**

administratives au détriment des autorités judiciaires a conduit à des « abus commis par les forces de police », dit Nils Muiznieks. Il évoque des interventions violentes chez des particuliers sur la foi « d'informations incorrectes » et des assignations à résidence de personnes n'ayant aucun lien

Nigeria

L'armée détruit une base de Boko Haram dans le nord-est

LA FORCE aérienne nigérienne (NAF) a annoncé mardi la destruction d'une base logistique utilisée par des éléments du groupe terroriste Boko Haram dans la forêt de Sambisa, au nord-est du Nigeria. Le porte-parole de l'armée de l'air nigérienne, Ayodele Famuyiwa, a déclaré dans un communiqué qu'un drone de l'armée en mission de renseignement, de surveillance et de reconnaissance a repéré une base de Boko Haram au Garin Moloma, à environ un kilomètre au nord de la Sambisa forêt, avant de lancer le bombardement. « De multiples explo-

sions et d'énorme boule de feu sur le site, comme on peut voir dans la vidéo prise par le drone de combat, suggère fortement qu'il s'agissait d'un stockage de carburant ou d'armes et munition », a-t-il dit. Selon lui, cette attaque représente un revers majeur pour le groupe Boko Haram, et un succès important dans la lutte contre le groupe terroriste. La forêt Sambisa, en particulier la région montagneuse de Gwoza près de la frontière avec le Cameroun, a été utilisée comme un refuge pour les éléments du groupe terroriste Boko Haram. **Y. B.**

Grande-Bretagne/Pour une UE réformée

Cameron appelle le Parlement à « se battre ensemble »

Le Premier ministre britannique, David Cameron, a appelé hier les députés à se « battre ensemble » pour obtenir les réformes permettant au Royaume-Uni de rester dans une Union européenne (UE) réformée. « Si vous voulez mettre fin au donner sans recevoir, si vous voulez sortir la Grande-Bretagne d'une union toujours plus étroite, si vous voulez l'équité entre membres et

non-membres de la zone euro et si vous voulez une Europe plus compétitive, menons ce combat ensemble », a souligné le Premier ministre, au lendemain de la publication d'un projet de réforme soutenu par le Conseil européen. « Le moment de la décision approche », a souligné David Cameron, venu défendre devant le Parlement le préaccord dévoilé par l'UE. « Nous avons fait des

progrès significatifs dans nos quatre demandes de réforme mais il reste beaucoup de travail et il faudra faire preuve de détermination et de patience », a souligné le dirigeant britannique. David Cameron cherche à convaincre ses compatriotes de voter pour rester dans une « UE réformée » lors d'un référendum qui pourrait se tenir dès le mois de juin. **SIL O.**



Conseil national des arts et des lettres/Relations de travail

Le décret exécutif pour les artistes bientôt promulgué

■ Les relations de travail de l'artiste avec les institutions publiques et privées activant dans le domaine culturel seront bientôt fixées par un décret exécutif. C'est ce qu'a déclaré à Constantine le président du Conseil national des arts et des lettres (CNAL), Abdelkader Bendaâmache.

Par Abla Selles

Les artistes seront bientôt soulagés sur le plan social. En effet, un décret exécutif fixant les relations de travail pour les artistes sera promulgué «au cours de cette année», a indiqué à Constantine le président du Conseil national des arts et des lettres (CNAL), Abdelkader Bendaâmache. «Ce décret, actuellement en cours d'élaboration, fixera les relations de travail de l'artiste avec les institutions publiques et privées activant dans le domaine culturel», a précisé à la presse le président du CNAL en marge d'une cérémonie de remise d'une soixantaine de cartes professionnelles à des artistes de la ville des ponts.

M. Bendaâmache a ajouté, dans la même optique, que le prochain décret exécutif définira «les règles qui devront être appliquées dans l'élaboration des contrats de travail des artistes et détaillera l'engagement juridique entre les deux parties».

Il a rappelé que le décret relatif à la couverture des artistes et auteurs par la sécurité sociale, adopté par le gouvernement en janvier 2014, a permis de poser les «premiers jalons» de l'organisation du champ culturel algérien.



Soulignant l'apport du «contact direct» du CNAL avec les artistes des différentes régions du pays, le même responsable a précisé que cette rencontre organisée au Palais de la culture Mohamed Laïd-Al Khalifa, vise aussi à «s'enquérir des préoccupations des artistes» et à «essayer d'y trouver des solutions».

Au cours de cette cérémonie, 60 cartes professionnelles ont été remises à des artistes, dont quatre femmes, versés dans différentes formes d'expression artistique.

Selon M. Bendaâmache, environ 3 000 cartes professionnelles d'artiste ont été délivrées jusque-là, tandis que 2 000 autres sont en cours d'élaboration. **A.S.**

Langues

Réédition d'un dictionnaire français-arabe algérien vieux de 120 ans

Une nouvelle édition du dictionnaire français-arabe algérien de Belkacem Ben Sedira, un ouvrage publié pour la première fois en 1886, vient de paraître aux éditions «Dar Khettab».

La cinquième et dernière édition qui remonte à 1959 de ce dictionnaire «exceptionnel» de 1 300 pages, était censé contribuer, à l'époque où l'Algérie était encore sous occupation française, au «rapprochement» de la langue parlée par beaucoup d'Algériens de l'administration coloniale et des Pieds-noirs.

Renfermant 15 000 mots, le dictionnaire bilingue de Ben Sedira réhabilite une langue répandue parmi les Algériens jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle, tout en constituant une précieuse source d'informations sur la vie au quotidien des Algériens à cette époque.

La linguiste Khaoula Taleb El Ibrahimy présente l'ouvrage de Ben Sedira comme une «œuvre importante», accessible aussi

bien au lecteur qu'au chercheur et leur permet de connaître l'algérien anciennement pratiqué.

Dans sa préface, le sociologue et urbaniste Djaâfar Lasbet souligne, pour sa part, que «Ben Sedira était un homme de savoir» à l'instar de Ali Benkeroucha, Mohamed Bencheneb, Ibrahim Fateh, dont les ouvrages constituent, selon lui, des «repères» et des «trésors» culturels.

Le sociologue note plus précisément que cet ouvrage initie le lecteur à l'arabe algérien, restitué à travers ses anciennes expressions utilisées dans diverses circonstances que le dictionnaire a remises au goût du jour.

L'algérien tel que parlé de nos jours utilise en moyenne 1 000 mots, alors que le dictionnaire de Ben Sedira propose un corpus de 15 000.

Les mots recueillis dans cet ouvrage, observe pour sa part Nourredine Abdelkader qui a préfacé une précédente

édition, sont usuels et accessibles au commun des locuteurs arabophones dans le monde. Malgré l'absence d'un soutien financier et les faiblesses du réseau de chaîne de distribution à même de rendre le dictionnaire de Ben Sedira disponible dans les librairies en Algérie, l'éditeur Rachid Khettab s'est résolu à rééditer cet ouvrage qui constitue une référence linguistique.

Né en 1845 à Biskra où il décéda en 1901, Belkacem Ben Sedira a fait ses études à l'Ecole normale de Versailles (Nord de la France) où il obtint son diplôme d'enseignant.

A 20 ans à peine, il est le plus jeune professeur à l'Ecole normale d'Alger. Il intègre par la suite la «Medersa» d'Alger où il enseigne le droit islamique.

Reconnu comme étant un parfait trilingue (arabe, tamazight et français), Ben Sedira, également traducteur, a édité plusieurs ouvrages destinés à vulgariser l'arabe algérien. **Racim C.**

«Les Gardiens de la Galaxie 2»

Le casting est réuni sur le tournage

Star-Lord n'a pas encore son casque, la peau de Gamora n'est pas verte et les tatouages sont absents de celle de Drax. Mais ce sont trois des «Gardiens de la Galaxie» que James Gunn a réunis pour des répétitions. Ou quatre si l'on prend en compte la présence de son frère Sean, interprète de Rocket Raccoon avant que Bradley Cooper ne lui prête sa voix.

Attendu le 26 avril 2017 dans les salles de cinéma, «Les Gardiens de la Galaxie 2» devrait entrer en tournage la semaine prochaine, dans la région d'Atlanta, et ces pho-

tos nous montrent que les acteurs ont déjà commencé à répéter, sans Bradley Cooper ni Vin Diesel, retenu sur le plateau de «XXX 3». Et que Michael Rooker sera bien de retour dans le rôle de Yondu.

Moins de deux ans après le succès du premier opus, qui avait rapporté 773 millions de dollars de recettes dans le monde et s'était affirmé comme l'un des blockbusters les plus enthousiasmants de 2014, «Les Gardiens de la Galaxie 2» s'apprentent donc à faire leur grand retour. Sans Benicio del Toro ni Matthew McConaughey, qui a

refusé de jouer le grand méchant.

Et tandis que les retours de Karen Gillan et Josh Brolin en Nebula et Thanos restent à confirmer, le long métrage enregistre l'arrivée de Pom Klementieff dans un rôle encore secret (même si le nom de Mantis revient souvent), alors que Kurt Russell est en négociations pour incarner le père de Star-Lord. Quant à l'histoire de cette suite, il va encore falloir patienter avant de savoir de quoi il en retournera. Ou quelles chansons viendront rythmer la bande originale. **R.I.**

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Galerie Baya du Palais de la culture Moufdi-Zakaria (Kouba, Alger)

Jusqu'au 27 février : Exposition collective d'arts plastiques «Diaf Baya», avec les artistes Jaoudet Gassouma, Amel Benghezala, Smail Ouchen et Hammouche Nouredine.

Musée national d'art moderne et contemporain d'Alger

Jusqu'au 11 février : Septième Festival international de l'art contemporain (Fiac). Avec la participation de Clémentine Carsberg (France), Patrick Altes (France), Patrick Maïssa (France), Francisco Javier Ruiz Carrasco (Espagne), Yannis Stefanakis (Grèce), Paul Aiden Mvoutoukoulou (Congo), Gastineau Massamba Mbongo (Congo), les artistes algériens Fatiha Bouziane, Slimane Ould Mohand, Mohamed Skander.

Galerie d'art Aïcha Haddad

Jusqu'au 4 février : Exposition de peinture par l'artiste Abdellah Belhaimer.

Palais de la Culture et des Arts de Skikda

Mercredi 3 février : Projection du long métrage «Mémoires de scènes» de Abderahim Laloui

Hall de la salle Ibn Zeydoun de Riadh El-Feth (El Madania, Alger)

Jusqu'au 4 février : À l'occasion du 59^e anniversaire de la grève des 8 jours, le Musée national des moudjahidines, en partenariat avec l'Oref, organise une exposition de photos et documents.

Galerie d'Arts Asselah Hocine (Alger-Centre)

Jusqu'au 18 février : Exposition de peinture par l'artiste Abderrahmane Bekhti.

Musée public national de l'enluminure, de la miniature et de la calligraphie

Jusqu'au 26 mars : Exposition «Le maître et ses disciples» en hommage à Mostefa Ben Debbagh.

Centre culturel français d'Alger

11 février : Spectacle de jazz animé par Samy Thiébaulf Quarte.

Galerie d'art Dar El Kenz

Jusqu'au 20 février : Exposition des artistes Youcef Hafid, Mourad Belmekki, Ahmad Mbarkî, Adlane Samet et Djamel Talbi, à l'occasion du 20^e anniversaire de la galerie. La galerie est ouverte du dimanche au jeudi de 8h30 à 17h30 et les vendredis et samedis de 11h à 17h30

Coup-franc direct

La loi est têtue !

Par Mahfoud M.

Le joueur du Mouloudia, Merzoughi, a beau se justifier après avoir pris une suspension interdite, avouant tantôt l'avoire pris pour une automédication, tantôt que le médecin était au courant. Mais cela ne changera rien à la décision de la LFP qui lui a infligé une suspension de quatre ans comme le stipule la réglementation. Cette sanction ne peut pas être revue à la baisse car la loi c'est la loi et elle est têtue. Le joueur se devait d'être mis au parfum sur les risques qu'il encourt en utilisant ce genre de substance, sachant que les autorités sportives ne peuvent pas traiter de telles affaires au cas par cas et que tout sportif pris la main dans le sac devra payer cash son erreur. Certes, Merzoughi est connu pour être un joueur sérieux, contrairement aux autres éléments qui sont frivoles, mais cela ne change rien à la donne. Il ne peut pas bénéficier de circonstances atténuantes car il s'agit de dopage, et la tricherie ne peut pas être tolérée pour qui que ce soit. Les joueurs doivent savoir que tout dérapage est sanctionné, qu'il faut être très à cheval avec les substances prises même en cas de maladie car cela y va de leur carrière qu'ils devront préserver.

M. M.

Meilleurs footballeurs africains d'Europe Ghoulam parmi les lauréats de la semaine

FAOUZI GHOLAM, le défenseur international algérien du Napoli (Serie A italienne de football), figure parmi les meilleurs joueurs africains de la semaine évoluant en Europe, selon le sondage hebdomadaire du site spécialisé «footafrica365». Le latéral gauche des «Verts» a été primé pour sa belle prestation contre Empoli, contre lequel il a étroitement contribué au large succès des Ciel et Blanc (5-1), notamment, par son «soutien offensif» et ses «centres précis». L'ancien Stéphane succède à Islam Slimani, le seul Algérien primé la semaine dernière, grâce notamment à son doublé et à la passe décisive réussie contre Pacs De Ferreira (3-1) lors de la précédente journée du championnat de première division portugaise. Outre Ghoulam, le sondage de cette semaine a gratifié le gardien Nigérien de Lille OSC, Vincent Enyama, ainsi que les défenseurs Serge Aurier (Côte d'Ivoire / PSG), Zargo Touré (Sénégal / Lorient) et Joel Matip (Cameroun / Schalke 04) également pour leurs belles prestations. Chez les milieux de terrain, le sondage a primé le Sénégalais de l'En Avant Guingamp Younouss Sankharé, son compatriote d'Angers, Cheikh N'Doy ainsi que le Ghanéen du FC Bologne, Godfred Donsah. En attaque, les votants ont primé le Gabonais du Borussia Dortmund, Pierre-Emerik Aubameyang, le Malien des Girondins de Bordeaux Cheikh Diabaté et l'Ivoirien du Hertha Berlin Salomon Kalou.

CAN 2016 de handball

Bouamra et Boucekriou tentent de justifier l'échec

AU LENDEMAIN d'une participation décevante à la Coupe d'Afrique des nations de handball CAN-2016 au Caire (Egypte), le président de la Fédération algérienne (FAHB), Saïd Bouamra, et le sélectionneur national, Salah Boucekriou, ont avancé une panoplie d'arguments pour justifier l'échec des Verts. Ayant entamé cette 22^e édition du rendez-vous continental dans la peau d'un des favoris, de par son statut de détenteur du trophée, le Sept national a flanché au mauvais moment, concédant une défaite lourde de conséquences en match de classement pour la 3^e place face à l'Angola (25-19), qui lui a barré la route du Mondial-2017 en France. «Nous avons une jeune équipe qui est en pleine construction. La défection de certains joueurs pour blessures a fini par être préjudiciable pour nous et s'est répercutée sur notre rendement lors de cette CAN», a tenté de justifier le premier responsable de l'instance fédérale lundi soir peu après le retour du Sept national au pays. Le président de la FAHB, très contesté suite à la sortie ratée des

Algériens en terre égyptienne, est allé jusqu'à «dégager la responsabilité» de sa fédération, estimant qu'il y a d'autres responsables de ce fiasco. Pour tenter de calmer les esprits des

amoureux de la petite balle, Saïd Bouamra a annoncé la tenue prochaine d'une réunion du bureau fédéral «pour débattre des raisons de l'échec de l'équipe nationale» en Egypte, suivie d'une conférence de presse.

Boucekriou : une mission qui s'est avérée suicidaire

La sortie ratée des hommes de Salah Boucekriou, nommé dans la précipitation à seulement quatre mois du début de cette CAN, ne peut que témoigner de la «politique de bricolage» entreprise par les responsables de la FAHB qui, à chaque fois, se défendent en mettant en cause le «manque de moyens» dont dispose l'instance, expliquent les observateurs.

Annoncé comme le messie, Boucekriou «n'aurait jamais dû accepter» de revenir chez les Verts, inactifs alors depuis 7 mois suite à un autre fiasco, celui du Mondial-2015 au Qatar où ils ont terminé à la 24^e et dernière place en perdant tous leurs matchs, derrière des équipes comme l'Arabie saoudite et le Chili, loin d'être des foudres de guerre, expliquent les plus avertis. Cette mission s'est avérée suicidaire pour l'ancien international algérien, qui n'a pas pu trouver la bonne formule pour faire bonne figure au Caire.

Ligue 1 Mobilis, matchs avancés (19^e journée) Le MCA en appel, le MOB en danger

■ Le Mouloudia d'Alger sera en appel pour cette 19^e journée de la Ligue 1, dont les matchs avancés se dérouleront ce vendredi, en recevant l'USM Blida, une équipe mal en point et qui se déplacera à Alger pour tenter de réaliser un résultat probant.

Par Mahfoud M.

Le Doyen qui a perdu lors de sa dernière sortie à Béchar face à la JS Saoura se doit de l'emporter s'il souhaite se replacer dans la course pour une place sur le podium. Les Vert et Rouge savent que leur mission ne sera pas facile, et sont conscients aussi du fait qu'ils n'ont plus droit à l'erreur car un autre échec accentuera leur retard sur les autres formations qui jouent les premiers rôles, ce qui n'arrange pas les affaires de cette formation qui a engagé de gros moyens pour jouer carrément le titre cette saison. Les gars de Bab El Oued sont, en tout cas, décidés à l'emporter et prendre les trois points qui restent très importants. Toutefois, ils devront faire très attention à cette équipe de l'USMB, qui reste telle une bête blessée et qui fera tout pour revenir avec un résultat probant surtout qu'elle avait été tenue en échec à domicile lors de la dernière journée par le DRB Tadjenant.

De son côté, le Mouloudia de Béjaïa sera en danger lors de cette journée en se rendant à Constantine où il affrontera le CSC. Les Mobistes se doivent de revenir avec un résultat probant s'ils souhaitent rester dans la course à une place africaine. Toutefois, les Sanafirs, qui avaient réussi à faire tomber l'ESS lors de la précédente jour-



Les Mouloudiens appelés à l'emporter

née, tenteront de confirmer leur retour en force en alignant une deuxième victoire de rang. La JS Kabylie, toujours sous le choc après la défaite face à l'USMA qui a fait couler beaucoup d'encre après le but litigieux inscrit par Nadji, souhaite se ressaisir à domicile en recevant la formation du CR Belouizdad qui cherche aussi à se refaire une santé après avoir été tenue en échec par le NAHD lors du dernier derby algérien. Enfin, l'Entente de Sétif espère mettre fin à la saignée des points à l'occasion de sa réception de l'une des équipes du bas du tableau, à savoir le RC Relizane. Les gars des Hauts-Plateaux ne peuvent

pas se permettre une contre-performance qui les mettra dans une situation de crise. Les Sétifiens devraient compter, pour ce match, sur leur coqueluche, Abdelmoumene Djabou, de retour à la compétition après s'être rétabli de sa blessure. Les Sétifiens devraient quand même faire très attention à cette équipe du RCR qui veut confirmer son dernier succès à domicile face au RCR.

M. M.

LE PROGRAMME :

MCA-USMB
CSC-MOB
JSK-CRB (15h)
ESS-RCR

Ligue 2 (19^e Journée) Le leader à l'aise

Le leader de la Ligue 2 Mobilis, l'OM Médéa, sera sur du velours lors de cette 19^e journée du championnat en recevant à domicile l'équipe du MC Saïda qui souffre dans le bas du tableau. Les poulains de Slimani savent ce qui les attend et se doivent donc de l'emporter pour demeurer dans une belle lancée et garder leur position qui leur permet d'envisager une accession en Ligue 1. Les gars du Titteri ne devraient, en tout cas, pas être inquiets surtout que cette équipe saïdia trouve du mal déjà à l'emporter à domicile et cela sera plus difficile encore à l'extérieur de ses bases. L'USM Bel-Abbès, qui colle toujours aux basques du leader, rendra visite au CRB Ain Fekroun dans une virée qui ne sera pas une partie de plaisir. Les locaux sont décidés à prendre les trois points pour se mettre à l'abri de toute mauvaise surprise, mais les coéquipiers d'Ouznadji tenteront quand même de créer la surprise et revenir avec le meilleur résultat possible. Le CA Batna aura un déplacement périlleux à effectuer puisqu'il se rendra à Alger pour croiser le fer avec le Paradou AC qui revient en force ces dernières journées. Les gars

du PAC souhaitent, en tout cas, accrocher les Batnéens à leur tableau de chasse après avoir battu la JSM Béjaïa sur ses propres terres. Un autre choc devrait s'annoncer passionnant, c'est celui qui verra le MC El Eulma affronter l'ASO Chlef. Les gars de Babou sont condamnés à gagner s'ils ne veulent pas se faire distancer, tandis que Chlef devra éviter la défaite s'il ne veut pas se retrouver dans une situation difficile. Enfin, la JSM Béjaïa qui avait été trompée at home par le PAC, se doit de revenir avec un résultat probant de son

déplacement à Boussaâda et ne souhaite pas laisser filer les points de ce match pour assurer son maintien en Ligue 2.

M.M.

LE PROGRAMME :

Vendredi 5 février 2016 à 15h

OMA-CABBA
OM-MCS
JSMS-USC
CRBAF-USMBA
PAC-CAB
ABS-JSMB
MCEE-ASO
USMM-ASK

Al-Sadd (Qatar) Bounedjah qualifié

L'ATTAQUANT international algérien, Baghdad Bounedjah, a été qualifié au sein de sa nouvelle formation d'Al-Sadd (division 1 qatarie de football) pour le reste de la saison, a indiqué le club sur son site officiel. Le joueur algérien, qui a remplacé dans l'effectif d'Al Sadd le milieu offensif brésilien Luiz Guilherme da Conceicao dit «Muriqui» parti en Chine, pourra désormais prendre part aux matchs du championnat et de la Ligue des champions d'Asie. Indisponible depuis novembre 2015 en raison d'une blessure à la cheville, Bounedjah est complètement rétabli. Agé de 23 ans, l'ancien buteur de l'USM El Harrach s'est engagé durant l'intersaison avec Al-Sadd (Qatar) pour un contrat de trois années, avant d'être prêté pour six mois à son club d'origine de l'ES Sahel (Ligue 1/Tunisie) avec laquelle il a remporté la Coupe de la Confédération (CAF). Le natif d'Oran avait été nommé pour le titre du meilleur joueur africain de l'année 2015 basé en Afrique.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Journal officiel n° 71

Les nouvelles dispositions sur les Sarl publiées

LES NOUVELLES dispositions sur les Sociétés à responsabilité limitée (Sarl), contenues dans l'ordonnance portant code de commerce modifiée et complétée, ont été publiées dans le «Journal officiel» n° 71. Ce texte, qui amende trois articles du code de commerce et y introduit deux autres, prévoit de nouvelles dispositions relatives aux Sarl en vue d'encourager la création d'entreprises et de contribuer à la lutte contre l'économie informelle. Il prévoit notamment la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une Sarl, l'extension des apports de la société aux apports en industrie, la protection des associés et l'augmentation du nombre de ces derniers.

Ainsi, l'article 566 du code de commerce est modifié et complété pour stipuler que «le capital minimum pour la création de la Sarl est fixé librement par les associés dans les statuts de la société. Le capital social doit être mentionné dans tous les documents de la société». Ce texte consacre ainsi la non-limitation préalable du capital minimum, puisque les associés pourront déterminer, eux-mêmes et librement, le minimum du capital social. A rappeler que pour la suppression de l'exigence d'un capital minimum pour la création d'une Sarl, les concepteurs de la loi ont expliqué que cela s'inscrivait dans le cadre de l'encouragement de la création des PME. Cette exigence n'est plus justifiée puisque les apports effectués pour constituer le capital peuvent être librement utilisés et entièrement dépensés ou investis juste après la constitution, et les pertes peuvent atteindre même le capital social, expliquent les auteurs de ce nouveau texte. En réalité, selon eux, la valeur de la société est évaluée à travers sa capacité d'investir et non du montant de son capital social, et les associés peuvent recourir à d'autres moyens de financement, notam-

ment les crédits bancaires. Quant à l'augmentation du nombre des associés à 50 associés (contre 20 auparavant), le législateur l'explique que c'est pour éviter la transformation de la Sarl en une société par actions, et permettre ainsi aux associés de continuer à exercer leur activité en la forme de la Sarl dans le cas où le nombre d'associés venait à connaître une augmentation supérieure au seuil légal existant. En effet, notent les concepteurs de cette nouvelle loi, la Sarl est souvent qualifiée de PME à vocation familiale dont les parts sociales sont librement transmissibles entre ascendants et descendants. Dès lors, le nombre d'associés peut connaître une augmentation supérieure au seuil maximum d'associés. Or, leur imposer de transformer leur société en une autre forme de société risque de s'opposer à leur volonté de continuer à exercer leur activité en la forme de Sarl. En fait, cette loi vise aussi à faciliter et à encourager la création d'entreprises sous forme de personnes morales, et ce, notamment pour les Sarl dont le nombre est encore insuffisant en Algérie même si c'est la forme de sociétés la plus répandue dans le pays.

En outre, le gros du tissu économique privé national est constitué à hauteur de plus 90% de personnes physiques, alors que les pouvoirs publics veulent renverser la tendance et privilégier la création, le plus possible, de sociétés.

A fin 2014, le tissu économique national était composé de 1,7 million d'opérateurs économiques inscrits au registre du commerce dont 157 122 seulement représentant des personnes morales, soit moins de 10% du nombre global des inscriptions.

Le nombre de Sarl était à 134 301 à fin 2014, soit 85% du nombre global des sociétés inscrites au registre du commerce.

K. Y.

VIRUS "ZIKA" COMMENT SE PROTÉGER ?



Djalou@hotmail.com

En possession d'un pistolet mitrailleur

Reddition d'un terroriste à Bordj Badji Mokhtar

■ Un terroriste s'est rendu mardi à Bordj Badji Mokhtar, en possession d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et d'une quantité de munitions, a indiqué mercredi le ministère de la Défense nationale dans un communiqué.

« Dans le cadre de la lutte anti-terroriste et grâce aux efforts des forces de l'Armée nationale populaire, un terroriste s'est rendu, le 2 février 2016, au secteur opérationnel de Bordj Badji Mokhtar/6^e Région militaire, en possession d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et d'une quantité de munitions », a précisé le MDN.

Au niveau de la 1^{re} Région militaire, « un détachement relevant du secteur opérationnel de

Chlef a découvert et détruit une mine de confection artisanale et quatre casemates aménagées qui servaient de refuges pour les terroristes ». D'autre part et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, « des détachements relevant des secteurs opérationnels de Tamanrasset et de Bordj Badji Mokhtar, 6^e Région militaire ont appréhendé 36 contrebandiers de différentes nationalités africaines et 16 immigrants clandestins de nationalité syrienne, et saisi deux camions, un véhicule tout-terrain, 17 détecteurs de métaux et des télé-

phones portables », a ajouté la même source. Par ailleurs, à Oran et au niveau de la 2^e Région militaire, « des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté un narcotrafiquant à bord d'un véhicule utilitaire chargé d'un kilogramme de cocaïne et de 10 000 comprimés psychotropes », a conclu le MDN.

APS

Pour une opération de maintenance Fermeture vendredi des agences commerciales Actel

LES AGENCES commerciales des télécoms (Actel) seront fermées vendredi prochain, en raison d'une opération de maintenance, a annoncé mercredi Algérie Télécom (AT) dans un communiqué.

« Algérie Télécom informe son aimable clientèle que toutes les agences commerciales des télécoms (Actel) seront exceptionnellement fermées la journée du vendredi 5 février 2016, en raison d'une opération de maintenance visant à moderniser son système d'information », précise AT.

R. N.

Locaux à usage professionnel à Béjaïa

Des commissions pour déterminer les causes de leur non attribution

DES COMMISSIONS ont été créées au niveau des 19 daïras de la wilaya de Béjaïa et auront pour principale mission de recenser tous les locaux à usages professionnel réalisés les années précédentes dans le cadre du programme présidentiel mais qui se trouvent toujours fermés pour de multiples raisons. Elles sont chargées d'établir des rapports de situations sur les causes exactes de la non attribution de ces locaux et faire des propositions pour leur attribution ou leur exploitation dans

différents créneaux comme par exemple des annexes AOPC, salles de soins, bureaux de postes, foyers pour jeunes, etc. Un arrêté a été signé à cet effet par le wali qui a demandé aussi aux chefs de daïra lors du conseil de wilaya tenu au début de la semaine en cours d'« effectuer rapidement ce travail en vue de procéder à l'affectation de ces locaux au profit des jeunes chômeurs ou bien dans le cas de refus de les occuper, les affecter à d'autres activités d'utilité publique ». « Ces commissions

seront présidées par les chefs de daïra et sont composées des représentants des directions du commerce et d'équipements publics », indique la cellule de communication de la wilaya. Par ailleurs, « le wali a instruit les chefs de daïra afin de réunir les présidents d'APC, de se concerter avec eux afin de faire des propositions en vue de lancer des opérations de nettoyage des plages dans le cadre de la préparation de la saison estivale prochaine », selon la même source. Toutes les communes seront

ouillées par des moyens appropriés pour ce genre d'opération et les communes côtières sont tenues de nettoyer les plages de manière quotidienne et la moitié du matériel est déjà acquis et il sera distribué dans les prochains jours, précise-t-on. Une bonne nouvelle pour ces communes qui en ont grandement besoin et qui l'ont tant attendu, en dépit des promesses faites, à ce sujet, les années précédentes.

H. Cherfa